

Recrutement au poste de Maître de conférence

Conditions de recrutement

- être qualifié par le CNU
- obtenir sa thèse (la seule condition pour être qualifié par le CNU c'est d'être titulaire d'un doctorat)
- choisir la ou les sections dans lesquelles on veut être qualifié
- la section CNU de votre discipline certifie que vous êtes apte ou non à devenir Mcf. Mais une fois qu'une section vous a qualifié, il est possible de postuler dans n'importe quelle section/discipline (pas nécessairement celle de la section qui vous a qualifié)

Calendrier

- Dès septembre il faut s'inquiéter des qualifications CNU. Tout le système est géré par « Galaxie », et *Galaxie* est régi par des dates, qui changent tous les ans. Les inscriptions sont généralement en septembre ou en octobre. **Attention, les échéances sont intraitables.** Dès septembre, si l'on sait que l'on va soutenir bientôt, il faut s'inscrire (on peut de toute façon s'inscrire, et si finalement on ne soutient pas dans les dates, ce n'est pas grave). L'inscription sur *Galaxie* signale simplement qu'on va déposer un dossier de qualif (donc pas grave si finalement on n'en dépose pas).
- Il faut ensuite envoyer le dossier avant une date butoir (mi ou fin décembre généralement) à deux rapporteurs qu'on va nous désigner.

Le dossier

Ce dossier comprend :

- fiches signalétiques d'identité
- rapport de soutenance (il va être demandé à chaque étape de la carrière, il est essentiel d'avoir un bon rapport de soutenance) + diplôme de doctorat
- 3 travaux (il est fortement recommandé d'envoyer la thèse)

Mieux vaut envoyer le colis en recommandé ou colis suivi, pour avoir la preuve qu'on l'a envoyé dans les temps.

Si, lors de la date butoir, la soutenance n'a pas encore eu lieu (mais qu'elle va avoir lieu dans les prochains jours) ou que le rapport de soutenance n'a pas encore été envoyé, il faut quand même envoyer le dossier incomplet avant la date limite et joindre une lettre explicative, puis envoyer très rapidement les pièces manquantes.

La qualification

Une qualification dure 4 ans.

En cas de non qualification, le CNU est obligé de donner les raisons du refus, et de donner des conseils pour améliorer le dossier pour la prochaine fois. On peut déposer un dossier de qualif 3 ans de suite.

Plusieurs éléments entrent en compte pour la qualification (en plus de la qualité de la thèse)

- la familiarisation avec l'enseignement supérieur et des cours étoffés

- des séjours de recherche ou de longue durée à l'étranger
- l'obtention d'un concours de l'enseignement (CAPES ou AGREG)

Si l'on veut être qualifié dans plusieurs sections, il faut avoir des membres des deux sections concernées dans le jury de soutenance.

Les postes

Ils sont publiés au Journal Officiel-Bulletin Officiel, mais ceci va finir avec la réforme et *Galaxie* va gérer ça à terme (il va nous prévenir quand un poste de notre discipline sera vacant). Il n'y aura plus de publication centralisée annuelle, ça sera géré par les universités indépendamment.

Les postes pourront donc à terme être publiables n'importe quand dans l'année. Cette année encore, ce sera surtout entre février et avril.

Les sites des universités sont sensés renseigner sur le descriptif des postes.

Procédure de recrutement

Avant tout, il faut avoir été qualifié par le CNU. On peut ensuite postuler aux postes de Mcf.

- Envoyer un dossier aux universités dont les postes nous intéressent → au service du personnel enseignant ou à la présidence (le recrutement est très encadré).

Le dossier doit comporter :

- une déclaration de candidature
- un CV + une liste des publications
- les papiers administratifs (carte d'identité...)
- rapport de soutenance

Envoi en lettre recommandée AR, voire porter le dossier en main propre lorsque c'est possible (prendre le plus de précautions pour les postes qui nous intéressent le plus)

- Le dossier est examiné par le comité de sélection (juge la qualité du dossier + l'adéquation au poste) → présélection
- Si l'on est présélectionné, il faut faire parvenir des pièces scientifiques (articles, etc.) + on est convoqué pour une audition devant le comité (qu'il faut penser à confirmer)
- Audition : entretien de recrutement, devant le comité
 - petit exposé liminaire de 5-10 minutes pour présenter son parcours d'enseignement et de recherche, mais aussi les perspectives futures par rapport au poste proposé et au groupe de recherche qu'on nous propose d'intégrer (il faut parler de la pédagogie ET de la recherche)
 - entretien questions : on va sûrement vous demander si vous acceptez de prendre des charges administratives (incontournables en Mcf) et il est fortement conseillé d'y répondre positivement et d'y avoir réfléchi au préalable + d'avoir réfléchi avant à des stratégies pédagogiques sur les cours proposés, parce qu'on va vous le demander !

Ne pas trop développer l'aspect recherche, parce que le poste proposé est quand même une charge d'enseignement.

Si c'est une discipline de langue étrangère, il est fort probable qu'ils posent une question dans la langue étrangère en question complètement à brûle pourpoint. Il faut donc avoir préparé des réponses ou des amorces de réponses dans cette langue pour être moins déstabilisé.

L'audition dure une trentaine de minutes.

- Lorsque l'on donne son accord pour un poste, on est stagiaire pendant un an, puis normalement on est titularisé, et on entre donc dans la grande famille du corps des

Mcf. Pour ceux qui sont titulaires du Capes ou de l'Agreg, il faut y renoncer à ce moment (on peut toujours utiliser le titre, mais il faut en démissionner. On ne peut être à la fois titulaire de l'éducation nationale et maître de conf).

En conclusion, il faut donc compter un an grand minimum entre le moment où on demande la qualif et le moment où on obtient un poste de maître de conf (lorsque tout va bien et que l'on obtient un poste la 1^e année).